



Correction : découverte du vocabulaire

(Importance de mots)

- Le bicyclette** : véhicule de locomotion à deux roues, actionné par un système de pédalier.
- L'étrier arrière** : pièce qui réunit les différentes pièces du frein arrière.
- La tige de selle** : tube de métal sur lequel est installée la selle.
- La selle** : siège.
- Le tube horizontal** : cylindre qui réunit le tube de selle au tube de direction.
- Le plongeur-guidon** : tube de métal commandant la roue avant.
- Le guidon** : tube de métal commandant le système de direction.
- Le câble de frein** : ensemble de fils d'acier tressés permettant de contrôler les freins.
- La poignée de frein** : système de commande actionnant le frein.
- Le tube de direction** : cylindre dans lequel est inséré le guidon et qui relie le tube horizontal au tube du pédalier.
- L'étrier avant** : pièce qui réunit les différentes pièces du frein avant.
- La manette dérailleur** : levier permettant de changer la chaîne d'une bicyclette de pignon.
- La fourche** : pièce formée de deux tuyaux parallèles entre lesquels est fixée la roue. **avant**
- Le tube du pédalier** : cylindre sur lequel le pédalier est attaché et qui relie le tube de direction au tube de selle.
- Le rayon** : pièce de métal longue et mince, reliant la jante de la roue à son moyeu.
- Le moyeu** : partie centrale traversée par l'essieu.
- La jante** : cercle de métal formant le contour de la roue.
- Le pneu** : bandage en creux composé d'une carcasse de textile et d'acier, recouverte de caoutchouc et contenant une chambre à air.
- La valve** : système servant à régulariser l'air dans les pneus.
- La roue** : objet rond qui tourne autour d'un axe central permettant d'avancer.
- La pédale** : système de commande actionné avec les pieds, qui permet de faire avancer une bicyclette.
- La manivelle** : pièce formée par un bras perpendiculaire à un arbre, de système mécanique, et qui peut donner un mouvement de rotation à ce dernier.
- La chaîne** : ensemble d'anneaux métalliques permettant de transmettre le mouvement.
- Le dérailleur arrière** : appareil permettant de faire passer la chaîne d'un pignon à l'autre, situé à l'arrière de la bicyclette.
- La base** : partie sur laquelle la bicyclette repose.
- Le dérailleur avant** : appareil permettant de faire passer la chaîne d'un pignon à l'autre, situé à l'avant de la bicyclette.
- Le tube de selle** : cylindre sur lequel la selle est attachée et qui relie le tube du pédalier au tube horizontal

Ces définitions ne sont pas à apprendre mais avec un peu de logique on peut les retrouver assez facilement.

Bonne fin de vacances !

CLASSE :

GROUPE :

NOMS :